



REGLEMENT PARTICULIER

6^{ème} RALLYE DU SEL - VHC

12 Août 2023

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Ce règlement est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 9^{ème} RALLYE DU SEL tant en prestations générales, règles spécifiques des rallyes VHC qu'en procédures de signalisation, sauf articles spécifiques ci-après.

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 9^{ème} RALLYE DU SEL 2023 Moderne

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du JURA organise le 12 Août 2023 en qualité d'organisateur Administratif et technique une compétition automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

6^{ème} RALLYE DU SEL - VHC

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile BOURGOGNE FRANCHE COMTE sous le numéro **47** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **358** en date du **14/05/2023**

Comité d'Organisation

Identique au 9^{ème} RALLYE DU SEL 2023 Moderne

Organisateur technique

Identique au 9^{ème} RALLYE DU SEL 2023 Moderne

1.1P. OFFICIELS

- Identique au 9^{ème} RALLYE DU SEL 2023
- Directeur de Course VHC : *Mr Hubert BENOIT* Licence n° 3617
- Commissaires Techniques VHC : *Mr Michel GUYOT* Licence n°4432

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du SEL compte pour le Challenge Bourgogne Franche Comté 2023 VHC et pour le challenge VHC ASA JURA.

1.3P. VERIFICATIONS

Identique au 9^{ème} RALLYE DU SEL 2023 Moderne

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

Attention, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotés, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet : www.asajura.fr , rubrique Rallye du Sel / VHC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Identique au 9^{ème} RALLYE DU SEL 2023 Moderne

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 15 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **280 €**
- Equipage 100% ASA JURA : **250 €**
- Equipage 50% ASA JURA : **260 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **560 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Joindre OBLIGATOIREMENT au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ere page du PTH

3.3P ORDRE DES DEPARTS

Le départ du premier concurrent VHC sera donné avant le premier concurrent du 9^{ème} Rallye du Sel moderne dans l'ordre croissant des numéros.

Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 mn avec le premier concurrent du 9^{ème} Rallye du Sel moderne.

ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

Conforme aux règles Spécifiques Rallyes VHC 2023

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont communiquées ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Identique au 9^{ème} RALLYE DU SEL 2023 Moderne

6.2P. RECONNAISSANCES

Identique au 9^{ème} RALLYE DU SEL 2023 Moderne

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Identique au 9^{ème} RALLYE DU SEL 2023 Moderne

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques des rallyes VHC 2023

ARTICLE 10P. PRIX

Sur le podium d'arrivée final un trophée sera remis aux 3 premiers scratch.